

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ  
DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE  
APPROCHE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SÛRETÉ ET DES  
SERVICES LORS DES MATCHES DE FOOTBALL ET AUTRES  
MANIFESTATIONS SPORTIVES

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 1 septembre 2025

T-S4 (2025) 28

## **Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)**

### **Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs**

### **Groupe consultatif sur la coopération internationale (T-S4 COOP)**

### **Rapport sur la possession et à l'utilisation d'engins pyrotechniques lors des matches de football et autres manifestations sportives**

## **Résumé exécutif**

## Résumé exécutif

Ce rapport fournit un aperçu de la possession et de l'utilisation d'engins pyrotechniques lors de matches de football et autres manifestations sportives au cours de la saison 2022/23 ou de l'année 2023. Les données ont été recueillies à travers un questionnaire adressé aux parties de la convention de Saint-Denis et aux observateurs (étatiques et non étatiques) auprès de son Comité.

### Principaux résultats

- Les cadres juridiques et réglementaires nationaux régissant la possession et l'utilisation d'engins pyrotechniques varient considérablement en Europe et au-delà, tout comme la mesure dans laquelle les principales lois et réglementations sont mises en œuvre de manière efficace. Certains pays ont des lois strictes assorties de sanctions sévères, tandis que d'autres ont des réglementations plus souples.
- L'achat, le transport et la fourniture d'engins pyrotechniques sont également soumis à des réglementations de l'UE et à des cadres juridiques nationaux variables. Certains pays disposent de lois interdisant spécifiquement la vente d'engins pyrotechniques aux particuliers, tandis que d'autres réglementent leur vente par le biais de systèmes d'autorisation.
- L'utilisation d'engins pyrotechniques lors de manifestations sportives est un problème persistant en Europe et ailleurs. Des incidents impliquant des engins pyrotechniques ont été signalés dans un large éventail de sports, notamment le football, le basket-ball et le handball.
- Les engins pyrotechniques peuvent avoir de graves conséquences : blessures de spectateurs, de joueurs et d'autres participants, dégâts matériels et perturbation des matches.
- Les stratégies de prévention adoptées par les autorités sportives et les organismes chargés de l'application de la loi varient en Europe et au-delà. Parmi les stratégies communes figurent le renforcement des mesures de sécurité et de sûreté, les campagnes d'éducation et l'utilisation de technologies permettant de détecter et d'identifier les utilisateurs d'engins pyrotechniques.

### Recommandations

- **Harmonisation des cadres juridiques** : Les États parties à la convention de Saint-Denis et les observateurs auprès du Comité devraient s'efforcer d'harmoniser leurs cadres juridiques régissant la possession, l'utilisation et la vente d'engins pyrotechniques afin de créer une approche plus cohérente et plus efficace pour traiter cette question.
- **Renforcement de la coopération** : Une coopération accrue entre les services répressifs nationaux (et européens), les autorités sportives et les fabricants d'engins pyrotechniques est nécessaire pour partager les informations, développer les meilleures pratiques et

coordonner les efforts de prévention et de lutte contre l'utilisation d'engins pyrotechniques lors des matches de football et autres manifestations sportives.

- **Campagnes d'éducation ciblées** : Des campagnes d'éducation devraient être élaborées et mises en œuvre pour sensibiliser aux dangers des engins pyrotechniques et décourager leur utilisation lors de manifestations sportives.
- **Innovation technologique** : L'utilisation de technologies, telles que la reconnaissance faciale<sup>1</sup> et la détection des composants chimiques, devrait être étudiée pour identifier et dissuader la possession et l'utilisation d'engins pyrotechniques dans les enceintes sportives et à leurs abords. Chacune de ces innovations devrait faire l'objet d'un examen et d'une évaluation approfondis, et devrait être conforme aux cadres juridiques nationaux.
- **Dialogue et communication avec les groupes de supporters** : Les autorités sportives et les services répressifs devraient collaborer avec les groupes de supporters pour promouvoir un comportement responsable des supporters, des chorégraphies non pyrotechniques et pour les encourager à jouer un rôle dans la prévention de l'utilisation d'engins pyrotechniques lors de manifestations sportives.

## Conclusion

L'utilisation d'engins pyrotechniques lors de manifestations sportives reste un problème majeur en Europe et ailleurs. La résolution de ce problème nécessite une approche à multiples facettes qui implique une collaboration entre les différents acteurs publics et privés, notamment les gouvernements, les services répressifs, les autorités locales, les autorités sportives, les groupes de supporters et les fabricants d'engins pyrotechniques. En mettant en œuvre les recommandations présentées dans ce rapport, il est possible de réduire l'incidence des engins pyrotechniques et de créer un environnement plus sûr pour tous.

---

<sup>1</sup> Comme le prévoit l'article 6 de la [Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel \(Convention 108+\)](#), le traitement de catégories particulières de données, telles que les données biométriques permettant d'identifier une personne de manière unique, n'est autorisé que si ce traitement repose sur une base juridique appropriée et si des garanties complémentaires et appropriées sont prévues par le droit national. Ces garanties doivent être adaptées aux risques encourus et aux intérêts, droits et libertés à protéger. Voir les Lignes directrices sur la reconnaissance faciale - [Guidelines on Facial Recognition](#) (2021) -, adoptées par le comité consultatif de la convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (convention 108), du Conseil de l'Europe. Des mesures de protection similaires seront requises lorsque la vidéosurveillance et d'autres technologies traitent des catégories spéciales de données.